

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 11 janvier 2022, à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 JANVIER 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, 19h

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, 19h30

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 697-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford
- 1.3 Adoption du règlement 722-22 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2022
- 1.4 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2022
- 1.5 Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2022
- 1.6 Autorisation de paiement – Ultima Assurance 2022
- 1.7 Autorisation de paiement – Boivin et Gauvin Inc.
- 1.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 1.9 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Étude pour arrêter les débordements à la réserve d'eau potable
- 3.3 Remplacement du dégrilleur de la station d'épuration (STEP)
- 3.4 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande d'aide financière – Fondation éducative JJB 2022
- 4.3 Demande d'aide financière – Journal Le Saint-Armand 2022
- 4.4 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 11 janvier 2022, à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal RIGMRBM du 30 novembre 2021

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 41, rue Campbell – demande multiple
- 7.3 Projet Héritage
- 7.4 Correspondance
 - a) PV CCU
 - b) Registre des permis de décembre

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au Del avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
- 8.3 Correspondance

En séance
tenante

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 11 janvier 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : Le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

22-01-01

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

22-01-02

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Sujets ajoutés :

- Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi
- Autorisation de paiement – Tessier Récréo-Parc
- Autorisation de paiement – Solutionsnc Automatisation et Sécurité industrielle

Sujet reporté :

- 7.3 Projet Héritage

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 7 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucune question n'a été reçue.

- 22-01-03 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 22-01-04 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, 19h**
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, 19h, tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 22-01-05 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, 19h30**
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, 19h30, tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 22-01-06 **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 697-22 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford**
- Considérant que le projet de règlement 697-22 relatif au Code d'éthique et de la déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford est déposé.
- La conseillère Mona Beaulac donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 697-22 décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford sera adopté lors d'une séance subséquente du Conseil, abrogeant et remplaçant le règlement 697-18.
- La conseillère présente le projet de règlement au public dont copie a été remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.
- ADOPTÉE
- 22-01-07 **Adoption du règlement 722-22 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2022**
- Considérant que le 13 décembre 2021, un avis de motion et dépôt du projet de règlement 722-22 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2022 a été adopté par le conseil municipal.
- Proposé par la conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil adopte le règlement 722-22 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2022.
- ADOPTÉE

22-01-08

Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2022

Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que les frais d'électricité, de téléphone, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature;

Considérant que pour assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-09

Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2022

Considérant qu'il est important de maintenir des contrats d'entretien et de soutien des applications de comptabilité, de gestion des immobilisations, de mise à jour de certificat, de la taxation et perception ainsi que le logiciel Première ligne.

Considérant que nous devons également renouveler les licences des logiciels qui supportent ces applications.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement à PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour lesdits logiciels, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et ce pour un montant de 16 364\$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-10

Autorisation de paiement – Ultima Assurance 2022

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Mutuel des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que la MMQ a un statut unique qui permet aux municipalités de contracter leurs assurances de dommages avec celle-ci sans avoir recours au processus prescrit d'appel d'offres;

Considérant que la MMQ a contracté Ultima Assurance et gestion de risques pour assurer les municipalités, dont la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le renouvellement des assurances générales pour l'année 2022 avec Ultima Assurance et gestion de risques, et ce pour un montant de 127 502.90\$ incluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-11

Autorisation de paiement – Boivin et Gauvin Inc.

Considérant la nécessité de renouveler une partie de l'ensemble du matériel afin de s'assurer et d'optimiser le bon déroulement des interventions des pompiers en cas d'accident;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal autorise le paiement au montant de 15 912.54\$ incluant les taxes à Boivin et Gauvin Inc.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-12

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Bedford, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, sont déposées.

Que lesdites déclarations soient transmises au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉE

22-01-13

Étude pour arrêter les débordements à la réserve d'eau potable

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) a émis une obligation à la Ville de Bedford pour que celle-ci élimine les débordements au trop-plein qui sont observés à la réserve d'eau potable d'ici le 1^{er} septembre 2023;

Considérant que les débordements observés à la réserve d'eau potable surviennent lorsque l'entreprise Bonduelle diminue subitement sa consommation d'eau lors d'arrêt de production;

Considérant que la Ville de Bedford a sollicité Tetra Tech pour obtenir une offre de services pour la préparation d'une étude visant à arrêter les débordements à la réserve d'eau potable;

Considérant que l'objectif de l'étude est de mettre en place une solution permettant la gestion des transferts d'eau entre l'usine de filtration et le réservoir d'eau potable;

Considérant que l'offre de services de Tetra Tech au montant forfaitaire de 14 750\$ (taxes en sus) est jugée conforme et acceptable pour ce type de travail.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie un mandat à Tetra Tech au montant forfaitaire de 14 750\$ (taxes en sus) pour la préparation d'une étude visant à arrêter les débordements à la réserve d'eau potable tel qu'il est décrit dans leur offre de services 46867TT (10OSV).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-14

Remplacement du dégrilleur de la station d'épuration (STEP)

Considérant que le remplacement du dégrilleur actuel localisé à l'entrée des étangs aérés de la STEP par un dégrilleur fin éliminera beaucoup de déchets à la source;

Considérant que puisqu'il y aura moins de déchets sur les aérateurs dans les étangs, il y aura moins d'entretien à faire sur ces derniers;

Considérant qu'il y aura moins d'accumulation de boue dans les étangs, la fréquence de vidange des boues diminuera et que les boues qui devront être vidangées seront de meilleure qualité donc plus facile à valoriser et à disposer;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à Tetra Tech pour la préparation des plans et devis, soumission et construction ainsi que pour la surveillance des travaux parce que ces derniers ont une grande connaissance de ses installations;

Considérant que le prix soumis par Tetra Tech de 49 200\$, plus les taxes applicables, comprend une portion du budget d'honoraires sur une base forfaitaire et une autre portion d'honoraires, pour la surveillance des travaux, sur une base unitaire pour chaque visite réalisée;

22-01-14
Suite

Considérant que cette offre de services est jugée conforme et acceptable pour ce type de travail.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie un contrat de 49 200\$, plus les taxes applicables, à Tetra Tech pour la préparation des plans et devis, soumission et construction ainsi que pour la surveillance des travaux de remplacement du dégrilleur de la station d'épuration (STEP) telles que décrites dans leur offre de services 46866TT (10OSV).

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-15

Demande d'aide financière – Fondation éducative JJB 2022

Considérant que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand ne pourra tenir son cocktail-conférence annuel dû aux circonstances exceptionnelles de la pandémie;

Considérant que ledit cocktail-conférence agit comme collecte de fonds pour la Fondation afin d'apporter de l'aide aux jeunes de la région à réaliser des projets et activités leur permettant d'apprendre à devenir des citoyens responsables.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une aide financière du même montant contribué l'année dernière, soit un montant de 5\$ par élève résidant sur le territoire de la Ville de Bedford, soit 63 élèves, représentant un montant total de 315\$.

Que ce conseil autorise une contribution financière supplémentaire pour couvrir les frais d'achat de deux billets pour le cocktail-conférence qui aurait dû être tenu le samedi 5 février prochain, au montant de 55\$ chacun pour un total de 110\$.

Que ce conseil autorise une aide financière à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand, d'un montant de 425\$, représentant un montant similaire à celui versé en 2021 pour le souper-conférence servant de **collecte** de fonds.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-16

Demande d'aide financière – Journal Le Saint-Armand 2022

Considérant que le Journal Le Saint-Armand sollicite notre appui financier afin d'assurer sa survie dans un environnement difficile, dominé par les géants du Web;

Considérant que le journal Saint-Armand est distribué gratuitement, six fois l'an, dans tous les foyers de notre municipalité;

Considérant que les publications sont composées de sujets qui préoccupent nos concitoyens et nombre d'organismes communautaires, commerces et industries locales et régionales, en plus de permettre une ouverture sur la culture d'ici et un accès à l'expression de tous;

Considérant que financièrement, la production de chaque numéro est déficitaire, le journal sollicite donc la participation financière des dix municipalités desservies, soient Bedford, Bedford Canton, Dunham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de Stanbridge, Stanbridge East et Stanbridge Station à la hauteur de vos moyens.

Considérant qu'une suggestion de calcul de base a été proposée, soit, 0,30 \$ (ou davantage) pour chacun des résidents de notre municipalité.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde une aide financière au Journal Le Saint-Armand, pour un montant de 500 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-17

Demande de dérogation mineure – 41, rue Campbell – demande multiple

Considérant la demande soumise pour la construction d'un muret d'une hauteur de 3.66 mètres de hauteur, aux fins d'entreposage de pneus et d'en modifier la superficie autorisée par PPCMOI;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, article 121, autorise des murets d'une hauteur maximale de 2.4 mètres;

Considérant la demande de retirer un muret de béton ceinturant un stationnement commercial;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, article 86, requiert que « Le terrain de stationnement doit être séparé de la rue et d'une ligne de propriété par une bande gazonnée et paysagée d'une largeur minimale de 2,5 mètres délimitée par une bordure en béton ou en asphalte d'une hauteur de 15 centimètres »

Considérant la demande d'élargir une entrée charretière à 15,24 mètres (50') de large;

Considérant que le règlement de zonage 699-11, article 89, limite les largeurs d'entrée charretière à 12 mètres;

Considérant la proximité de la garderie Château des Frimousses;

21-01-17
Suite

Considérant que le projet a été autorisé, et que l'espace d'entreposage avait déjà été discuté;

Considérant qu'il est préférable de sauvegarder l'environnement immédiat;

Considérant que selon le règlement de PPCMOI # 723-17, article 19, la demande devrait faire l'objet d'une nouvelle demande de projet particulier;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil municipal refuse, tel que recommandé par le CCU, l'ensemble de la demande. Il est aussi recommandé, advenant que le demandeur l'envisage, de ne pas entamer de processus de projet particulier et de maintenir le projet auparavant autorisé et de ne pas en changer la teneur.

ADOPTÉE

22-01-18

Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au del avec services connexes au bénéfice des municipalités

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Bedford doit conclure une entente avec la FQM;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Bedford pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la Ville de Bedford participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

Que Claude Dubois, maire, soit autorisé(e) à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat.

22-01-18
Suite

Que le directeur général, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Bedford, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres.

Que le directeur général ou le conseiller technique soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE

22-01-19

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 158 405,93\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 11 janvier 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-01-20

Nomination d'un remplaçant au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme le conseiller Daniel Audette comme représentant de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire durant une période de 2 mois, se terminant le 1er mars 2022.

ADOPTÉE

22-01-21

Autorisation de paiement – Tessier Récréo-Parc

Considérant l'intention de la Ville de Bedford d'aménager un parc près du stationnement en face de l'église;

Considérant l'offre de service de la firme Tessier Récréo-Parc # 36810.2 pour l'acquisition d'un module de jeux;

Considérant l'octroi de contrat accordé à la firme Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition d'un module de jeux, et ce en vertu de la résolution 21-08-272.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à Tessier Récréo-Parc pour l'acquisition d'un module de jeux au parc de l'Église au montant de 29 083.23\$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense » .

ADOPTÉE

22-01-22

Autorisation de paiement – Solutionsnc Automatisation et Sécurité industrielle

Considérant la nécessité de se munir d'un système de télémétrie intelligente principalement pour faire l'acquisition de données au poste de pompage de l'usine Cyr;

Considérant que la lecture et le contrôle complet de la station de pompage ainsi que la transmission des alarmes pourront maintenant se faire à distance;

Considérant que des alertes par courriel et/ou par texto, de même que des rapports quotidiens par courriel (concernant les statistiques, les alertes et les données d'analyse) seront reçus;

Considérant que ce contrôleur intelligent pour stations de pompage et de surverse comporte de nombreux avantages. Il est **autonome, standard, indépendant, économe, fiable** et, surtout, **facile à utiliser** et qu'il permet une saine gestion du contrôle du traitement des eaux.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à Solutionsnc Automatisation et Sécurité industrielle pour l'acquisition d'un système de télémétrie intelligente au montant de 16 677.12 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense » .

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 7 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Une question a été reçue par courriel

Un citoyen demande de résumer la situation de Les Villas des Rivières et quelles seront les actions envisagées par le conseil municipal de la Ville en lien avec un possible changement de vocation.

22-01-23

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 19h27

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier